



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 04-2026 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-HÉVA

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva a adopté, lors de la séance ordinaire, tenue le 2 mars 2026, le *Règlement 04-2026 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Rivière-Héva* conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (R.L.R.Q., c. T-11.001).

QUE l'objet de ce règlement soit d'actualiser le traitement des élus de la Municipalité de Rivière-Héva, lequel a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité sis au 740, route St-Paul Nord, à Rivière-Héva, du lundi au jeudi, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

Le règlement ci-dessus mentionné est également disponible en ligne au www.riviere-heva.com.

DONNÉ à Rivière-Héva ce 4 mars 2026.

/s/ M^e Gérald Laprise

M^e Gérald Laprise
Directeur général
Greffier-trésorier *par intérim*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim* de la Municipalité de Rivière-Héva, certifie par la présente que j'ai affiché et publié le présent avis public en date du 4 mars 2026 conformément à la *Loi*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 mars 2026.

/s/ M^e Gérald Laprise

M^e Gérald Laprise
Directeur général
Greffier-trésorier *par intérim*